Paris, le 3 novembre 2026

Eric Sidot nommé délégué général de l'ANSA

Le Conseil d'administration de l'Association nationale des sociétés par actions (ANSA) nomme Eric Sidot délégué général. Il succède à Muriel de Szilbereky, qui occupait ce poste depuis novembre 2017. Il aura pour mission de poursuivre l'action de l'ANSA au service des sociétés cotées et non cotées : leur apporter une expertise en droit des sociétés, droit financier et boursier et fiscalité de l'actionnariat, contribuer à leur sécurité juridique, porter leurs positions auprès des pouvoirs publics français et européens et promouvoir un actionnariat de long terme.

Docteur en droit de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et formé au programme HEC Challenge +, Eric Sidot possède près de trente ans d'expérience en droit financier, en réglementation et en représentation institutionnelle. Son parcours associe responsabilités juridiques, direction d'organisations professionnelles et création d'entreprises innovantes.

Il débute sa carrière en 1997 chez CDC Gestion, avant de rejoindre le groupe BNP Paribas en 2001, où il occupe plusieurs fonctions juridiques liées à la gestion d'actifs, la banque et les investissements financiers. En 2007, il intègre PwC en qualité de directeur, pour accompagner les acteurs de la gestion d'actifs sur leurs enjeux juridiques et réglementaires, en lien avec les autorités de régulation et les institutions européennes.

En 2014, il rejoint l'Association française de la gestion financière (AFG), avec pour mission de contribuer aux travaux de place et au dialogue entre les acteurs du secteur financier, les pouvoirs publics et les institutions européennes. Il devient ensuite, en mars 2022, délégué général de l'Association française des investisseurs institutionnels (Af2i), fonction dans laquelle il renforce son expertise des enjeux réglementaires et sa connaissance des écosystèmes professionnels et institutionnels.

Son parcours comprend également une expérience entrepreneuriale : il a cofondé et dirigé deux sociétés développant des dirigeables innovants, avec le soutien de partenaires publics, notamment le CEA.

Cette expérience du dialogue avec les pouvoirs publics et les régulateurs, de l'élaboration de positions collectives et du pilotage associatif sera mise au service des adhérents de l'ANSA. Elle contribuera à renforcer la participation de l'association aux évolutions du cadre juridique français et européen, notamment en matière de gouvernance et de transparence.

« Je me réjouis du choix du Conseil d'administration et de la nomination d'Eric Sidot pour poursuivre les travaux engagés au sein de l'ANSA. Son expérience et sa connaissance des enjeux réglementaires et institutionnels lui permettront de renforcer le rôle de l'ANSA en

s'appuyant sur les acquis de l'association et d'en accompagner les évolutions. Je lui souhaite pleine réussite dans ses nouvelles fonctions. », déclare **Muriel de Szilbereky, qui cesse ses fonctions de déléguée générale de l'ANSA pour mener des activités de conseil plus larges dans les années à venir.**

« Je suis ravi de prendre mes fonctions de délégué général de l'ANSA et de mettre mon expérience au service de ses adhérents. Dans un environnement juridique et réglementaire en constante évolution, je souhaite contribuer, dans la continuité de l'action de Muriel de Szilbereky, à renforcer l'accompagnement proposé par l'association et à la transformation de ses pratiques vis-à-vis de ses adhérents. », ajoute **Eric Sidot, délégué général de l'ANSA.**

À propos de l'ANSA :

Créée en 1930, l'Association nationale des sociétés par actions (ANSA) rassemble 404 membres et membres associés, parmi lesquels des sociétés cotées et non cotées ainsi que des cabinets d'avocats et d'expertise comptable. Elle exerce une mission d'intérêt général en apportant à ses adhérents une expertise juridique approfondie en droit des sociétés, droit financier et boursier, et fiscalité de l'actionnariat. Interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics français et européens, notamment à travers sa collaboration avec EuropeanIssuers, l'ANSA contribue à l'évolution des cadres législatifs et réglementaires en faveur de règles plus simples, plus lisibles et plus sûres. Elle œuvre ainsi au renforcement de la sécurité juridique, à l'attractivité de la place financière de Paris et au développement d'un actionnariat de long terme, au service d'une croissance durable des entreprises en France et en Europe.

Pour en savoir plus : www.ansa.fr

Contact presse :

Lili GOSNET – CLAI
06 83 85 04 48 | lili.gosnet@clai2.com